

«LESSYNDICATSDEVANTL'INTÉGRATION...»

...Tel était le titre d'un article signé du *Groupe Fernand Pelloutier*, paru dans *Le Monde Libertaire* d'octobre 1961, n°73.

Force est de constater qu'il en est de même toujours et encore aujourd'hui. Certes la CFDT ne naîtrait que 3 ans plus tard, mais la CFTC y œuvrait déjà: c'est «*la place du syndicalisme dans la Nation*», que réclame, à cors et à cris, la CFTC, depuis 8 ans, sous le slogan repris à Mendès-France, de «*planification démocratique*».

Or, si elle avait été accueillie en 1919 comme une organisation de syndicats jaunes, elle bénéficiait, en 1961, comme le soulignait le *Groupe Fernand Pelloutier*, de la sollicitude de toutes les Centrales et particulièrement de l'amitié des directions FO et Fédération Éducation Nationale (les grands laïques), qu'elle rencontre chaque semaine en comité intime, cité Malesherbes, en compagnie de la SFIO (*Section française de l'internationale ouvrière*) et de la moderne UDT (*Union démocratique du Travail*). A la faveur de ce régime bonapartiste et clérical, qu'elle qualifie de «*moment historique pour la France*», elle s'apprête à jouer son rôle spécifique de «*fossoyeur du syndicalisme*» que réformistes et stalinien se sont efforcés de faire oublier.

Peut-être ces réunions repoussaient-elles cette perspective, mais l'éclatement de la CFTC avec le départ des 4/5^{ème} de ses troupes créant la CFDT en 1964, en dit long sur la volonté et la ténacité de toute une classe politico-syndicale de maintenir l'exploitation de l'homme par l'homme en faisant basculer le syndicalisme libre et indépendant dans son intégration à la «*planification démocratique*» de la société; charge à ce syndicalisme-là de faire appliquer par la multitude laborieuse, les décisions idéologiques prises par l'État, aux ordres d'une entité supérieure, l'*Union Européenne*, elle-même aux mains du Capitalisme et de la Finance.

Certains considéreront peut-être cette introduction pour de la redite, mais alors, pourquoi cette inertie insupportable des deux confédérations ouvrières, la CGT et la CGTFO, pour ne citer qu'elles, se réclamant, hier encore et chacune à sa manière, de la lutte des classes, (et de la Charte d'Amiens pour FO)?

Oui, la séparation généralisée des individus dont les rapports humains sont désormais médiatisés par les images, ne facilite guère la mobilisation des classes laborieuses; oui, la dissémination des moyens de production, dans une mondialisation quasi-achevée, disperse les luttes et explosions populaires dans tous les coins de la planète, leurs retransmissions télévisées les rendant diffuses et sans rapports, illusoirs.

Oui, dès lors qu'un groupe de salariés décide de s'organiser et se constitue en syndicat, avec cette volonté du terrain on ne peut plus dynamique, il se retrouve le plus souvent immédiatement confronté à la filiosité irréflective, y compris de ses propres troupes, devant les responsabilités syndicales. C'est que l'instruction, l'éducation qui continuent de nous être prodiguées, moulent les têtes des citoyen-ne-s, depuis bien trop longtemps, à déléguer leur propre pouvoir. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à ce que moins de 10% de salariés soient syndiqués, aujourd'hui... sans parler de l'absentéisme électoral!

Les responsables confédéraux le savent bien, eux qui n'hésitent pas à inciter les militants de terrain à «*faire*» de plus en plus de cartes pour développer leurs syndicats! Sauf que les confédérations sont des «*tout*», et l'aura télévisée de leurs responsables nationaux, quand ils s'en donnent la peine, contribue à enthousiasmer ouvriers et salariés sur le terrain. Côté CGT, B.Thibault a été le dernier Secrétaire général à susciter un enthousiasme certain chez les cégétistes. Pour Force-Ouvrière, rappelons-nous le 24^{ème} congrès confédéral, à Lille en 2018, et les quelques mois qui l'avaient suivi, pendant lesquels le nouveau Secrétaire général qui y avait été «*adoubé*», s'était retrouvé porteur d'un immense espoir et avait commencé à insuffler un véritable élan revendicatif et combatif ... semblant bien être l'antidote du syndicalisme d'accompagnement !

Qu'en reste-t-il aujourd'hui? Plus d'un an de manipulation médiatico-étatique d'une épidémie qui n'apparaît dangereuse qu'en dehors des périodes de congés payés, plus d'un an de confinement aura suffi pour que les Martinez et les Veyrier soient devenus quasiment muets et confinent leur bureaucratie respective dans un silence médiatique «*assourdissant*» - le fait que le Berger de la CFDT fasse plutôt dans la discrétion, lui aussi, ne peut que nous interroger sur le syndicalisme à venir, une fois sorti de cette «*mascarade*»!?

En attendant, et quant à FO, on ne peut guère parler de solidarité ni de fraternité de la part des militants FO des hautes sphères, censés représenter la liberté et l'indépendance de la lutte syndicale à l'égard des FO d'en-bas dont les positions et combats syndicaux au quotidien les exposent aujourd'hui au pire.

Pour les en convaincre, s'ils nous lisent, voici ce qui est arrivé à deux camarades victimes l'un comme l'autre, des nouveaux usages en pratiques dans les entreprises et/ou dans l'espace public.

Le premier était encore, il y a peu, agent de *Pôle Emploi Bretagne* (P.E.B), également porteur d'un mandat FO dans cette structure, et d'un autre, extérieur celui-là, puisque *Conseiller du salarié 35*. À *Pôle Emploi Bretagne*, FO est la seule organisation syndicale à poser des questions qui dérangent. Luc l'a payé cher sur l'autel du *management*. Au lieu de faire corps avec l'entreprise, attitude hautement conseillée en *management*, surtout si on travaille au service *Communication*, il s'attachait à défendre l'intérêt de ses collègues. Vous pensez bien que c'était loin de plaire à la direction! Vu son «*statut*» de salarié protégé (par ses mandats), la direction ne pouvant le «*virer*» comme un salarié lambda, a mis en branle son «*savoir-vivre et faire*» collaborationniste et, ni une ni deux, lui a fabriqué la faute grave rendant sa présence dangereuse pour l'établissement, donc avec mise à pied conservatoire. Reçu par une inspectrice du travail (CFDT) qui a validé son licenciement, la section FO de P.E.B. s'étant battue pendant des mois pour Luc n'en a pas fini, vise sa réintégration et a décidé d'écrire à la ministre du Travail. Il apparaîtrait (source non vérifiée) que, sollicité, le Secrétaire général confédéral FO n'a pas réagi. Si tel était le cas, il s'agirait alors d'un manque de lucidité stupéfiant face à une pratique existant déjà dans les boîtes du privé mais pas dans ce qui était hier encore un organisme social!

Quant au second, c'est un exemple de ce à quoi peuvent mener les différents «*états*» (d'urgence, de crise,...) déjà en place avant le projet de loi liberticide retoqué par le *Conseil Constitutionnel* ce 20 mai: l'acharnement policier, le fichage... – pour la petite histoire, il s'agit du camarade arrivé au congrès de Lille 15 minutes après que Michèle Biaggi ait clos les inscriptions, mais aussi après avoir fait Besançon-Lille toute la journée, par tous les moyens de transport possibles, la SNCF étant en grève nationale ce jour-là.

Il s'appelle Frédéric, militant des territoriaux FO de Besançon, et il a pour lui d'être un camarade engagé. Il a, hélas, contre lui, une police locale qui n'a pas apprécié son engagement dans le mouvement *Gilets-Jaunes*, y prenant la parole régulièrement jusqu'à en être considéré comme un des meneurs, donc perquisitions à son domicile, arrestations au petit-matin et gardes à vue à n'en plus finir, comparutions multiples... qui n'avaient pas suffi puisque relaxé à chaque fois. La dernière fois, après la fin de la manifestation, à Dijon, sans aucune raison apparente... contrôle d'identité et verbalisation avec comparution au tribunal, risques encourus: 1 an d'emprisonnement et 1.500€ d'amende.

L'audience avait lieu le 20 mai dernier. Heureuse nouvelle, le président considérant, après avoir écouté son avocat, que le dossier était tout simplement vide, a décidé la relaxe immédiate. Fred a eu le soutien de son UD et d'*Amnesty International* qui a sollicité ses amis et camarades pour le plus possible d'envois de courriels au procureur de la république l'ayant assigné à comparaître. 2700 courriels lui ont été adressés.

Je ne sais si la Confédération FO était au courant ou pas. Il me paraîtrait normal qu'elle en ait été avertie. Toujours est-il que ces deux cas de figure sont bel et bien les deux facettes d'un même combat, complémentaires quant à l'action des militants et militantes de base, sur le terrain – de la lutte de notre classe, l'un dans l'entreprise, l'autre dans l'espace public. Ce sont deux facettes de cette liberté et indépendance, sérieusement remises en question par l'État et en grand danger de disparaître si nos CGT et CGTFO ne sortent pas de leur torpeur rapidement; deux facettes de cette liberté et indépendance dont nous revendiquons plus que jamais les principes non discutables, non négociables pour continuer notre combat militant, de bas en haut de l'échelle syndicale.

le père Siffleur.